



MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° / MLA / DPAM du

00 9870

27 SEP. 2018

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM)** tenue à Atuona (Hiva-Oa) du 6 au 10 août 2018.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mme Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301/CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 relatif à la formation et à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines ;
- Vu la décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2018 ;
- Vu la décision n° 6713/MLA/DPAM du 30 juillet 2018 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du **certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM)**, organisées à Atuona (Hiva-Oa) du 6 au 10 août 2018 ;
- Vu la décision n° 8669/MLA/DPAM du 10 septembre 2018 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors de la session d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) prévue à Atuona (Hiva-Oa) du 6 au 10 août 2018, et du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) prévue à Papeete le 27 août 2018 ;
- Vu le procès-verbal n° 04-2018/CPLPCM du 13 septembre 2018 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) - session d'examen n° 04-2018/CPLPCM tenue au centre d'examen de Atuona (Hiva-Oa) du 6 au 10 août 2018.

Ampliations :

PR	1
VP	1
SGG	1
REG	1
MLA	1
DPAM	1
CMPMF	1
Int. s/c DPAM	16
JOPF	1

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le 13 septembre 2018 pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) – session d'examen n° 04-2018/CPLPCM tenue au centre d'examen de Atuona (Hiva-Oa) du 6 au 10 août 2018.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 7 « pêche et cultures marines », tel que prévu par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 susvisé, au candidat suivant :

Candidats inscrits : 16

Candidats présents : 16

NOM	Prénoms
AUBERT	Céline, Patricia
BROWN	Abedenette, Ohutunui
FREBAULT	Henrik, Louis
FREBAULT	Kévin, Christian
MOKE	Jean-Pierre, Stéphane
NAPUAUHI	Tamatea, Emile
NAPUAUHI	Vatea, Joseph
PETERANO	Temehau
PETERANO	Toaeinui, Wilson
SCALLAMERA	Patrick, Fiumoehu
TAPATOA	Rémy, Moeotui
TIMAU	Vaatahaani, Yannick
VAATETE	Zacharie, Emmanuel

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

27 SEP. 2018

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUAITI

Pour le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
La directrice des affaires
maritimes polynésiennes

Catherine ROCHETEAU

